



## **CONSEIL de COMMUNAUTE**

**Mardi 24 Octobre 2017**

**Date de la convocation : Mercredi 18 Octobre 2017**

### **Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAILLARD.**

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs : BAILLY Thierry, REVOL Michel, MOREL Alain, GIRARDOT Bernard, NEVEUX Marie-Pierre, PANSERI Alain, CLOSCAVET Marie-Claire, RENAUX Marie-Louise, DAUDEY Yves, DETHE Xavier, MOREL-BAILLY Hélène, MAILLARD Jean-Claude, BANDERIER Laurent, ZEITLER Isabelle, ROUX Nathalie, MONNIER Roger, PERRON Sylviane, CHAMOUTON Claude, VALLET Martial, MARESCHAL Louis-Pierre, BERREZ Serge, JOURDANT Michel, LACOMBE Marie, MAGREAULT D'ATTOMA Laurent, BUISSON Daniel, VUITTENEZ Patrick, MILLET Alain, GUYENET Sandrine, BARIOD Maurice.

**Membres titulaires non-présents** : Mesdames et Messieurs : HUGONNET Franck, BAILLY Hervé, GRILLET Dominique, BAUD Pascal, LINK Philippe, BARIOD Denis, VIDEIRA Christelle, DESCOTES Laurence, LAGARDE Jean-Noël, HEMLICH Aline, DEPARIS-VINCENT Christelle, SIEWORECK Danouschka, DUMONT-GIRARD Philippe, PRELY Fabrice, DUFOUR Christiane.

**Membres suppléants présents** : Messieurs : GAILLARD Michel, SERRETTE Paul, LACOMBE Janine, COURBET Claude, LENFANT Dominique, CERRUTI Bruno, ETIENNEY François, MILLET Jacqueline.

**Membres suppléants non-présents** : Mesdames et Messieurs : PENSOTTI Jean, GUILLEMIN Xavier, BELLAT Stéphane, CATILAZ Christophe, RAMBOZ Jacques, MOREAU Laurence, FELIX Marie-Paule, SARRAND Françoise, LAGARDE Marie-Pierre, HUMBERT Henri, CABUT Danielle, REGAZZONI Hervé, VERJUS Frédéric, CHAMOUTON Philippe, CARPENTIER Patrick, SASSARD Rémi, BANDERIER Bruno, BANDERIER Sébastien.

**Le personnel de la Communauté de Commune est présent.**

**En présence de Monsieur Patrick ELVEZY, Président du Pays LEDONIEN, Mr CHARRRIERE, Vice-Président et Mme Clémence JARTIER, chargée de Mission.**

**Invités Présents** : Mme La Conseillère Départementale.

**Invités excusés** : Mr Le Trésorier, Mr Le Principal du Collège, Mr Le lieutenant de Gendarmerie,

**Secrétaire de séance** : Martial VALLET

\* \* \* \* \*

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE- RENDU**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil du 28 Septembre 2017.

## ORDRE DU JOUR

1. Intervention de Monsieur Patrick ELVEZY, Président du Pays LEDONIEN, pour la présentation du diagnostic du schéma de cohérence territoriale (SCoT), dans le cadre de sa révision. **Exposé n°1**
2. **FINANCES** :
  - Accord de principe pour rembourser par anticipation 3 emprunts auprès de la CEBFC.
  - Délégation au Bureau de négocier et arrêter les frais financiers et indemnités. **Exposé n°2**
3. **QUESTION DIVERSES** :
  - **Subvention complémentaire Côté cour**
  - **SPANC /Appel à Projet**  
Dernières informations concernant les aides financières de l'agence de l'eau.

Mise au point afin de repenser la **dénomination** des « Ordures ménagères », il a été demandé de noter à l'avenir, « *Collecte des déchets* ».

<b>1. Intervention de Monsieur Patrick ELVEZY, Président du Pays LEDONIEN, pour la présentation du diagnostic du schéma de cohérence territoriale (SCoT), dans le cadre de sa révision.</b>
---

Un document de travail, relatif au diaporama présenté lors de la réunion, a été remis aux participants et envoyé aux personnes absentes.

**Intitulé du document** : **SCoT Pays Lédonien Atelier Territorial 2017**  
**PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)**

### **Ordre du jour** :

- **Révision générale du SCoT du Pays Lédonien**
  - Intérêt
  - Contenu et calendrier
  - Etat d'avancement
- **Zoom sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD**
  - Généralités
  - 1<sup>ère</sup> trame pour la PADD du SCoT du Pays Lédonien, autour de 3 ambitions :
    - ✓ Développer un territoire en réseau
    - ✓ Conforter les ressources locales
    - ✓ Préserver le cadre de vie

### **Intérêt du SCoT** :

a) **Mettre en cohérence les enjeux d'un territoire**  
C'est un travail de construction et d'échanges.

b) **Sortir de la constructibilité limitée**

### **Compte rendu de l'intervention** :

Suite à l'intervention des membres du Scot, certains élus ont souhaité intervenir aux fins de débattre sur leurs interrogations et d'apporter certains compléments d'informations :

L'importance d'offrir aux habitants un emploi, afin que ceux-ci puissent rester sur le territoire. Il a également été souligné que « trop » d'entreprises quittent celui-ci.

Il a été précisé que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables-PADD doit être un projet « très simple ». Suite à la proposition d'organisation du développement, en s'appuyant sur l'armature urbaine pour garantir les équilibres territoriaux, les élus souhaitent avoir « une réflexion » sur le statut des communes (hiérarchisation des pôles), relative à la proposition suivante (voir carte du document de travail intitulée « Organiser le Développement ») :

- Pôle urbain 4)
- Bourgs-centres (5)
- Bourgs-Relais (10)
- Pôles de Proximité (8)
- Communes équipées (10)
- Communes rurales (158)

Monsieur Patrick ELVEZY ne s'oppose pas à cette demande et propose d'en échanger ultérieurement, tout en rappelant d'être vigilant, notamment vis-à-vis des autres pôles de même envergure.

Clémence JARTIER précise que chaque territoire à sa propre façon de s'exprimer et que le vocabulaire reste sensible.

Il a été confirmé l'arrivée d'un animateur numérique en fin d'année financé par la Région, et à disposition des EPCI.

Les membres du SCoT prennent à cœur la problématique de santé.

Il est rappelé que le Scot sera revu tous les 6 ans, dans la limite de 18 ans.

Certains élus se sont exprimés aux fins de féliciter et remercier vivement les membres du Scot pour son intervention à la fois très détaillée et claire. Egalement, les élus intervenants soulignent l'importance d'un travail « d'équipe » et donc de se « rapprocher » afin de travailler et construire ensemble de manière efficace à des projets communs.

Si la communauté de Communes souhaite se rapprocher d'une autre collectivité se trouvant dans un SCoT différent, l'opération sera difficile mais pas impossible, d'après Mr Charrière. Une interconnexion existe avec des Communautés de Communes voisines, hors SCoT (ex. : travail sur Filière « Lacs, Rivières et Cascades »)

S'en suivent de nombreux échanges autour du Plan d'Urbanisme Intercommunale **PLUI**.

Est-ce que certains CU sont refusés du fait de la révision du SCoT ? non, aucun lien.

Mme VESPA, Vice-Présidente du Conseil Départemental confirme que le SCoT permettra de solutionner ces refus de CU, comme la mise en place d'un PLUI. En effet, beaucoup de documents d'urbanisme étant caduques aujourd'hui, le PLUI permettra de répondre aux attentes.

## 2. FINANCES

- **Accord de principe pour rembourser par anticipation 3 emprunts auprès de la CEBFC.**
- **Délégation au Bureau de négocier et arrêter les frais financiers et indemnités. Exposé N° 2**

Intervention de Monsieur Jean-Marc BOCQUILLON qui propose de prendre une délibération, celle-ci lu par Monsieur Jean-Claude MAILLARD qui appelle à voter.

**OBJET : FINANCES – Délégation au Bureau de Remboursement par anticipation des Emprunts n° 3516172 – n° 3526040 – n° 9020158 souscrits auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté**

*Délibération 171001*

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,

CONSIDERANT, l'avis de la Commission Finances de rembourser par anticipation sur la fin d'exercice 2017 les emprunts n° 3516172 – n° 3526040 – n° 9020158 souscrits auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté, pour un montant global de 293 542.30 €,

Vu la simulation fournie en date du 11 septembre par cette Banque, et notamment le capital restant dû, les Icne (Intérêts courus non Echus) et l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) à cette date,

Vu les délais contraints pour procéder à ce remboursement de la dette avant cette fin d'exercice 2017, la nécessité de procéder à une mise à jour des montants définitifs du Capital restant dû, des Icne et d'IRA par la banque et la faible durée de validité de ces montants,

Vu la délibération 170708 relative aux délégations du Conseil de Communauté au Bureau et au Président

**DIT :**

- Son avis favorable au remboursement anticipé de ses 3 Emprunts,

**DELEGUE AU BUREAU :**

- d'arrêter la décision ferme de rembourser par anticipation sur la fin d'exercice 2017 ces emprunts au vu des montants définitifs à fournir par la Banque,
- de donner son accord sur les montants définitifs du capital, des Intérêts courus non Echus, et des Frais et indemnités liés au remboursement anticipé,

**POUR, la totalité des votants.**

▪ ***Centre de Vacances des Crozats - Délibération 171002***

**OBJET : FINANCES - Reprise au terme de la DSP du Centre de Vacances d'Uxelles 2001/2017 d'un Emprunt souscrit par le Gestionnaire**

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,

VU la Délégation de service Publique signée avec Odésia Vacances Jura le 25/07/2000 pour la Gestion du Centre de Vacances d'Uxelles, et notamment l'article 4 définissant que « *si la Communauté de Communes accepte de donner sa garantie, la charge des emprunts restant à rembourser au terme de la délégation de service sera reprise par elle à l'issue de celle-ci* »

Vu l'avenant n° 3 signé le 07/02/2014 définissant à l'article 4 que la Communauté de Communes ne reprendra à sa charge que le solde de l'emprunt n° 55002473610 au terme de la présente DSP fixé au 31/10/2017,

Vu la Délibération 1709B06 du 28/09/2017 déléguant au Bureau la validation de cet avenant,

Vu l'urgence de cette mise en place pour le paiement par la collectivité de l'échéance du 05/12/2017 et le fait qu'aucun bureau ne s'est réuni depuis le dernier conseil de Communauté du 28/09/2017

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE :

**Article 1** : d'accepter l'avenant de transfert au profit de la collectivité du contrat de prêt n° 55002473610 souscrit par l'association Odésia conformément au contrat de Délégation de service public et notamment son avenant n° 3.

**Conditions du Contrat** : Capital restant dû : 55 620.99 € après échéance du 05/12/2017. Taux variable indexé sur EURIBOR 3 Mois. A titre indicatif il est actuellement de 0.90 %.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer l'avenant ou le Vice-Président Sandrine GUYENET en cas d'empêchement de celui-ci,

**Article 3** : dit que les crédits correspondants ont été prévus au BP 2017.

**POUR, la totalité des votants.**

▪ ***Subvention complémentaire à l'Association Côté Cour – Délibération 171003***

**OBJET : ADMINISTRATION – Subvention Complémentaire 2017 à l'Association Côté Cour**

VU les statuts de la collectivité et notamment la compétence Animations Scolaire (Péri et Extrascolaire) et l'intervention de Côté Cour dans ce cadre,

VU la somme de 555 € inscrite et délibérée au moment du BP 2017

VU le montant inscrit dans la convention de 650 €,

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,

Où l'exposé de Mr le Président,

DECIDE d'allouer une subvention complémentaire de 95 € à l'Association Côté Cour.

PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au BP 2017.

**POUR, la totalité des votants.**

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

▪ **SPANC/APPEL A PROJET**

Dernières informations concernant les aides financières de l'agence de l'eau.

Intervention du Monsieur Roger MONNIER, Vice-Président du SPANC :

S'agissant de l'**Appel à Projet**, pour l'étude de la prise de compétence, Eau-Assainissement, Monsieur MONNIER indique que le dossier est bien pris en compte pour 2018, avec une subvention prévue à hauteur de 80% et passera donc en commission.

En revanche, sans certitude.

S'agissant du **Projet de Zonage des communes**, la subvention de 50% annoncée semble être en perte de vitesse, le dossier est toutefois suivi de près.

Monsieur MONNIER indique que le dossier d'Appel d'offre pour le choix d'un prestataire est prêt à partir.

Dans le cas où les subventions ne seraient pas celles « promises » Monsieur MONNIER interroge sur le montant de la part communale.

Pour information suite à une enquête publique, le montant se situerait entre 4000€ et 7000€.

Toutefois, afin de fixer ce montant, le prix de l'étude est nécessaire.

C'est dans cette perspective, que Monsieur MONNIER souhaite lancer l'Appel d'Offre prochainement et permettre aussi au Plan d'Urbanisme Intercommunale de se réaliser.

**S'agissant de la réhabilitation du SPANC :**

- La 1<sup>ère</sup> tranche de réhabilitation est complète (45)
- Pour la 2<sup>ème</sup> tranche prévue, l'agence de l'eau dit : « faites votre dossier mais on ne vous promet rien »

A noter aussi, que si cette 2<sup>ème</sup> tranche se réalise, les règles ont changé. En effet, il y a désormais obligation de faire appel à un cabinet d'étude pour les analyses du sol.

Enfin, une réunion relative au dossier GEMAPI est à suivre avec 11 communautés de communes.